



Plan de protection du Téléski Les Breuleux SA contre le Covid-19

Le plan de protection du Téléski des Breuleux assure le respect des directives ci-dessous :

- 1) Les personnes malades ou présentant des symptômes du Covid-19 ne sont pas admises dans le domaine skiable. Le personnel est chargé de refuser l'accès au domaine aux personnes ayant des symptômes.
- 2) Tous les employés du Téléski se lavent régulièrement les mains.
- 3) Chaque employé possède sa propre veste du Téléski et la ramène le soir chez lui. Les vestes ne peuvent pas être transmises aux collègues.
- 4) Les employés portent le masque sur tout le site du Téléski.
- 5) Les surfaces et les objets sont nettoyés régulièrement et de manière adéquate après leur utilisation, en particulier si plusieurs personnes les touchent.
- 6) Les véhicules et les locaux fermés sont régulièrement aérés.
- 7) Seuls les employés ne présentant aucun symptôme sont autorisés à travailler. Les employés malades sont renvoyés chez elles et suivent les consignes d'(auto-)isolement de l'OFSP.
- 8) Plusieurs affiches posées avec des informations «Voici comment nous protéger dans le domaine skiable» aux endroits possibles et pertinents
- 9) Plusieurs affiches posées afin de respecter les distances dans les files d'attente ainsi que lors des déplacements.
- 10) Plusieurs affiches placées avec « le port du masque obligatoire dès 12 ans » sur tout le site du Téléski, dès la sortie de la voiture sur le parking le masque devient obligatoire.
- 11) Au babylift et télébob, nous avons mis une files d'attente avec panneau masque obligatoire dès 12 ans et respecter les distances.
- 12) Affiches placées avec l'obligation de respecter les mesures liées au Covid-19 et la possibilité d'exclure les clients en cas de non-respect
- 13) Affiches bien visibles aux caisses et vers les bornes d'accès au domaine skiable qui indique qu'en pénétrant dans le domaine, les clients déclarent être en bonne santé (ne pas avoir de symptômes) et qu'ils peuvent se voir refuser l'accès au Téléski en cas de symptômes

Visitez notre site internet : www.telebreuleux.ch



Téléski Les Breuleux SA

2345 Les Breuleux

- 14) A la caisse, lors de la vente des remontés du Téléski, une vitre sépare l'employé du client et du désinfectant est à disposition pour le client ainsi que pour le caissier
- 15) Dans la file d'attente de la caisse et de l'accès aux archets, des marques au sol et/ou sur des piquets sont inscrites afin de respecter la distance de 1m50 entre chaque client ainsi qu'un circuit différent pour aller au location matériel ou pour prendre les archets.
- 16) Dans le local de location du matériel, un employé ainsi qu'un client à la fois ou personnes de même famille (enfants), sont admises en même temps dans ce local.
- 17) Le respect des mesures prévues du plan de protection est surveillé par des employés supplémentaires, en particulier le port du masque dès 12 ans, la distance 1m50 requise dans les zones d'accès à la caisse et dans la file d'attente pour prendre les archets avec des marques au sol. Les responsables et tous les employés du Téléski sont informés des prescriptions et des mesures prises et chaque employé doit signer ce plan de protection afin de le respecter scrupuleusement.

Le plan de protection a été adapté en fonction de la situation locale concrète du Téléski et a été distribué aux employés.

Personne responsable : **Jean-Claude Joly**

Lieu, date: Les Breuleux, le 10 décembre 2020

Signature(s):

Visitez notre site internet : www.telebreuleux.ch

Station de départ : Tél. 032/954.16.21
Administration : Tél. 032/954.14.66
Location buvette : Tél. 032/954.14.93

Buvette : Tél. 032/954.16.20
Courriel : admin@telebreuleux.ch